



CA du 4 décembre 2025

Quorum : 19/30

Ouverture de séance : 17h30

Secrétariat : Mme Minassian

Présents :

Mme Boudjemadi	Principale
Mme Nabi	Principale adjointe
Mme Ribière	CPE
M Picard, Mme Dattel , Mme Chasseray Mme Grégoire Ex	Représentant personnel ATOSS
M Gauvillé, Mme Butel, Mme Naudin Mme Soussilane, Mme Guérard, M Dares, Mme Schabad	Représentants des professeurs et personnels d'éducation
FCPE – Mme Terrier, Mme Venault , Mme Bilas, Mme Voirin PERM – Mme Minassian, Mme Gremillet PEEP – M Lemmel Mme Chanfi	Représentants des parents d'élèves
	Représentants des élèves
Mme Dembon-Pollet, Ex M Elizagoyen, Ex	Représentants du Conseil Départemental
Mme Mayet Ex	Représentant de la mairie
	Personne qualifiée
M Szygula Ex	Agent comptable (invité)

I. Conseil d'administration

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu du CA du 06/11/25 (pour vote)

II. Gestion matérielle et financière

1. Présentation de la proposition du budget 2026 (pour vote)
2. Délégation de signature au chef d'établissement pour les marchés à incidence financière annuelle (pour vote)
3. Délégation pour action d'intenter ou de défendre en justice (pour vote)
4. Frais de représentation (pour vote)
5. Contrats et conventions (pour vote)
6. Voyage à Berlin (pour vote)
7. Recouvrement des loyers (pour vote)

III. Vie pédagogique

1. Actualités pédagogiques
2. Informations diverses

IV. Questions diverses

A déposer ou à envoyer par mail au secrétariat de direction 48h à l'avance au 0921501g@ac-versailles.fr.

1. Secrétaire de séance

Mme Minassian accepte d'être secrétaire de séance, ce dont Madame La Principale la remercie.

2. Approbation du compte rendu du CA du 6 novembre 2025 (pour vote)

Eventuelles modifications : RAS

Une remarque est apportée pour le CVC : M. Gauvillé relève qu'il n'y a pas de membre du CA au CVC parce que tous les enseignants sont invités par principe => la direction est invitée à envoyer l'invitation à tout le corps enseignant.

Vote #1 Adoption du compte rendu du CA du 7/11/24

VOTE	POUR : 19	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
-------------	----------------------------	-----------------	---------------------	------------------------------------

II. Gestion financière

1. Présentation de la proposition de budget 2026 (pour vote)

Présentation de la proposition de budget 2026

Pour rappel, le budget de l'établissement est établi à partir des subventions d'état et de la dotation globale de fonctionnement du conseil départemental (la majorité des recettes), des subventions spécifiques du conseil départemental et enfin d'autres recettes essentiellement issues des familles.

La « **dotation de fonctionnement globale** », DFG, octroyée par le Conseil Départemental est de **78 494,00€**. Elle est en baisse de 9,2% soit 7 981,00 €.

L'effectif retenu (593) pour la dotation est plus proche de l'effectif réel (602).

Cette dotation comprend une part spécifique pour la classe relais et la classe ULIS.

La répartition en grands domaines (AP et ALO) reprend les préconisations du Conseil Départemental. Voir rapport de l'ordonnateur.

Vote #2 : La proposition du budget de l'exercice 2026 est soumise au vote :

VOTE	POUR : 18	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
-------------	----------------------------	-----------------	---------------------	------------------------------------

2. Délégation de signature au chef d'établissement pour les marchés à incidence financière annuelle (pour vote)

Le collège pour fonctionner passe un certain nombre de contrats. Une délibération du CA peut donner délégation au chef d'établissement de passer des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année de référence (soit du 01/01/25 au 31/12/25) d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, sans cet acte, chaque engagement financier doit faire l'objet d'un vote en conseil d'administration.

Vote #3 : CA donne délégation de signature au CE pour les marchés inscrits au budget

VOTE	POUR : 18	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
-------------	----------------------------	-----------------	---------------------	------------------------------------

Vote #4: CA donne délégation au CE pour ester en justice

VOTE	POUR : 18	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
-------------	----------------------------	-----------------	---------------------	------------------------------------

3. Frais de représentation (pour vote)

L'agence comptable demande au CA pour les frais de représentation un vote du CA afin que le CE puisse acheter un bouquet de fleurs ou autres présents pour un départ d'un collègue ou de prix pour des élèves.

Vote #5 : Accord donné au CE d'utiliser cette ligne pour tout frais de représentation

VOTE	POUR : 18	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
-------------	----------------------------	-----------------	---------------------	------------------------------------

4. Echanges à Berlin (Allemagne)

Projet	Classe - Niveau	Effectif	Date	Nbr d'accom-pagnateurs	Participation par élève	Transport	Hébergement	Remarque
Echange en Allemagne - Berlin	4 ^{ème}	15	Du 6/5 au 12/5	1	300 €	Train	En famille	

FCPE demande quelle classe a été choisie : enfants du groupe d'allemand de 4^e, pour correspondance d'âge, familles informées ont répondu à un sondage ; actuellement 15 répondants, il manque encore quelques réponses

Mme Soussilane demande s'il y a toujours des élèves qui peuvent entrer en allemand en LV2 en 5^e. Cette entrée avait été rendue possible exceptionnellement il y a 3 ans du fait du très petit nombre d'enfants, mais demeure en principe un accès uniquement en bilingue en 6^{ème}.

Vote #6 : Accord donné au CE pour signer l'échange en Allemagne selon le montant présenté, le transport et l'hébergement

VOTE	POUR : 18	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat : Adopté
-------------	----------------------------	-----------------	---------------------	------------------------------------

5. Mise en recouvrement des loyers

L'ancien agent d'accueil étant à la retraite depuis le 26 août, ne devrait plus occuper le logement => l'utilisation du logement a été évaluée par le domaine, fixant un montant auquel s'est ajouté une majoration de 50% en raison de l'occupation devenue illégale faute de justification liée à l'emploi, la majoration devant passer à 100% au-delà de 6mois.

Le recouvrement de ces sommes doit être adopté par le CA.

Sur demande de fédérations de parents d'élèves, il est précisé que l'ancienne agent reste faute de bénéficier d'un autre logement. La mairie a été saisie pour trouver un logement aidé.

L'ensemble des membres du CA interroge sur les conséquences d'un refus de vote. Il est exposé que l'autorisation du CA est nécessaire pour percevoir les fonds, mais que le refus conduira le département à envisager une expulsion (la trêve hivernale n'étant pas applicable du fait de la disparition de la nécessité absolue de service), étant précisé que les sommes impayées seront nécessairement prélevées sur les

sommes disponibles de l'établissement. (Le courrier fait par les fédérations de parents vers le département et la ville sera joint au CR du CA).

L'ensemble du conseil souligne sa désapprobation devant la situation dans laquelle se trouve le conseil de devoir ainsi choisir entre imposer le paiement d'une somme par l'établissement lui-même et faire expulser un ancien agent très apprécié.

Vote #7 : Accord donné au CE pour la mise en recouvrement des loyers.

VOTE	POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :	Résultat :
	2		16	Refusé

III. Vie pédagogique

1. Actualités pédagogiques

a- Mois solidaire

Le collège a souhaité cette année mettre en avant l'esprit de solidarité et permettre à tous les élèves de pouvoir l'exprimer par un geste très simple.

Chaque classe tirée au sort reçoit une récompense en prévision de son acte solidaire. Chaque classe participe une fois au tirage au sort.

Rappel de la suite du cross : Dons de 628,50 € à l'association Elea. Remerciements à toute la communauté éducative : pour les dons récoltés contre les maladies neurodégénératives

b- Epreuves communes

Les épreuves se préparent. Les élèves auront durant la semaine des changements de salle, mais les cours seront assurés pour tous. Les élèves de 3^{ème} reprendront leur EDT après la récréation du matin.

c- Semaine contre le harcèlement

Le collège a souhaité sensibiliser le niveau 6^{ème} et 5^{ème} à la problématique du harcèlement lors de l'évènement « Non au harcèlement ». Grâce au service Jeunesse de la ville, le collège a pu bénéficier d'une intervention de qualité pour sensibiliser les élèves. Toutes les classes de 6^{ème} et 5^{ème} ont eu une sensibilisation de deux heures. Toutes les autres classes ont pu s'exprimer au travers d'actions proposées par les équipes pédagogiques. Tous les élèves ont été destinataires d'un questionnaire pour répondre à la commande du ministre.

100% des élèves du collège ont répondu au sondage.

Résultats du questionnaire national harcèlement

Il est constaté que les élèves se sentent globalement très bien au collège et ne se sentent pas embêtés.

Ceux qui répondent « Assez bien » seulement sont des élèves en mal-être : certains ont donné leur nom ont été vus, parfois des recherches ont été faites lorsqu'anonyme, par comparaison d'écriture – enseignants seront particulièrement attentifs

+ impression que certains élèves ont peut-être un peu « saboté » le questionnaire en répondent très négativement systématiquement – sur demande de la PERM, il est précisé que ces réponses n'ont pas été, pour autant, retirées des résultats

+ constate que certains répondent en fonction d'un sentiment sur le moment et non de façon générale

+ parfois encore des difficultés à identifier la différence entre harcèlement et désaccord avec camarades.

d- Journée de la laïcité

Comme chaque année, le 9 décembre, le collège Marcel Pagnol se mobilise pour faire vivre la laïcité. Un mur d'expression est organisé. On attend une expression positive qui permettra de mesurer l'engagement constant de la communauté éducative autour de ce principe républicain.

e- CVC

Tous les élèves du CVC ont montré une grande mobilisation pour faire vivre des actions au sein du collège.

Les élèves ont été réunis pour faire le choix des couleurs de l'installation de nouveaux bancs dans la cour.

f- Forum des métiers

Ce forum se déroulera cette année au collège le vendredi 6 février avec le collège les bons raisins. Nous attendons les parents nombreux pour aider nos élèves à construire leur projet d'orientation. Ces temps d'échanges sont toujours très riches et apportent beaucoup aux élèves. Nous recensons actuellement les acteurs professionnels qui pourraient venir présenter leur métier à nos jeunes.

2. Informations diverses

❖ Exercice PPMS confidentialité

L'exercice a eu lieu le jeudi 4 décembre. Tout s'est bien déroulé.

❖ Travaux

Petit gymnase en travaux pour 1,5 mois

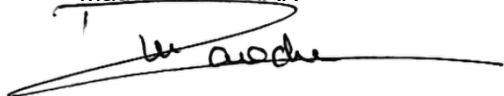
IV. Questions diverses

Pas de questions diverses

Fin de la séance : 18h45

Secrétaire de séance

Maud MINASSIAN



Présidente de séance

Isabelle BOUDJEMADI





A Monsieur le Maire de la commune de Rueil-Malmaison

Objet : requête à destination des services du logement de la mairie en faveur de Madame Mendy, ancien agent d'accueil du collège Marcel Pagnol

Monsieur le maire,

Les trois fédérations de parents d'élèves du collège Marcel Pagnol vous saisissent par le présent courrier d'une situation qui les préoccupe.

Madame Mendy, ancienne agent d'accueil du collège Marcel Pagnol, ce pendant 18 ans, a fait valoir ses droits à la retraite fin août 2025. Agée de 70ans, elle occupe encore aujourd'hui le logement dont elle bénéficiait au titre de ses fonctions et se trouve sous la menace d'une expulsion.

Il apparaît en effet que les services du domaine du département lui ont adressé très récemment une demande de règlement d'un loyer dont le montant n'a été fixé qu'après sa cessation d'activité tandis que, simultanément, lui était imposée une lourde pénalité pour occupation indue du fait de cette cessation. S'il paraît bien sûr naturel aux parents d'élèves du collège que Madame Mendy paie un loyer dès lors qu'elle n'est plus en fonction, ceux-ci s'émeuvent de la concomitance de l'indication du montant du loyer et de l'application de la pénalité, alors même que le logement n'a pas à être attribué à un autre agent du collège dans l'immédiat.

Les trois fédérations et les parents qu'elles représentent s'alarment de cette situation en ce qu'elles comprennent que cette ancienne agente, particulièrement appréciée du temps de son service, risque, si elle ne règle pas la totalité des loyers et la pénalité afférente, une expulsion en dépit même de la période hivernale.

Enfin, dans le même temps, les parents d'élèves s'inquiètent de ce que les sommes non recouvrées puissent devoir être assumées par le collège, amenuisant la portée des efforts réalisés au cours des dernières années pour affecter la plus grande part possible des subventions et recettes à la réussite scolaire de l'ensemble des jeunes rueillois inscrits dans l'établissement.

Si les parents d'élèves mesurent que la situation relève principalement du département, ils vous sollicitent aujourd'hui, Monsieur le maire, pour que soit trouvée une solution de relogement au profit de Madame Mendy, dans la ville où elle a œuvré au service de si nombreuses familles au cours des 18 dernières années.

Espérant que vous pourrez aider à trouver une issue favorable à cette situation, dans l'intérêt de Madame Mendy comme des élèves du collège, nous vous prions de recevoir, Monsieur le maire, l'expression de notre considération respectueuse.

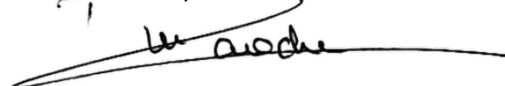
Pour les Fédérations de parents d'élèves du collège Marcel Pagnol
FCPE, Anne Terrier



PEEP, Pascal Lemmel



PERM, Maud Minassian



Isabelle Boudjemadi

De: Collège Pagnol PERM <pagnol@perm-asso.fr>
Envoyé: vendredi 12 décembre 2025 16:10
À: Xabi ELIZAGOYEN
Cc: peepcollesepagnol@gmail.com; FCPE; Patrick OLLIER; Isabelle Boudjemadi; Martine MAYET; DEMBLON POLLET Rita - ADPT; Jean-Pierre MORIN
Objet: Re: Courrier des fédérations du collège Pagnol à destination de Monsieur le maire

Monsieur,

Merci beaucoup de votre retour rapide et nos excuses pour cette réponse tardive.

Nous savions en effet que Madame Mendy avait refusé deux offres, mais avons cru comprendre qu'elle n'avait pas saisi la portée exacte des sommes qui devaient lui être demandées.

Aussi espérons-nous, quoique conscients de la difficulté à trouver des logements, que désormais face à l'importance des montants demandés et aidée par Madame Boudjemadi dans la compréhension des enjeux, une nouvelle proposition puisse lui être faite qu'elle accepterait.

Nous vous sommes gré des efforts déjà faits, que nous mesurons, et sommes également heureux de lire que l'annulation des pénalités a été sollicitée.

Nous espérons désormais sincèrement que Madame Mendy comprendra l'importance de saisir la nouvelle offre qui pourrait lui être faite.

Recevez, Monsieur le conseiller départemental, Adjoint au maire, nos salutations distinguées,

Pascal Lemmel, PEEP

Maud Minassian, PERM

Anne Terrier, FCPE

Pour la PERM Pagnol

Maud Minassian et Catherine Gremillet

Ensemble pour nos enfants



Le lun. 8 déc. 2025, 14:03, Xabi ELIZAGOYEN <Xabi.ELIZAGOYEN@mairie-rueilmalmaison.fr> a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je viens de prendre connaissance de votre courrier à Monsieur le Maire et je m'étonne qu'un certain nombre d'informations ne vous aient pas été communiquées.

Mme MENDY que je connais bien et qui est effectivement très appréciée, a été prévenue par le Département un an avant son départ en retraite, de la nécessité de se reloger.

J'ai alors demandé à Hauts-de-Seine Habitat de regarder son dossier avec la plus grande attention. Un premier logement lui a été proposé, elle l'a refusé car il s'agissait d'un grand studio et qu'elle souhaitait un deux pièces, ce que je peux comprendre.

Un second logement lui a ensuite été proposé, qu'elle a refusé car situé en rez-de-chaussée.

Vous n'êtes pas sans savoir que le marché du logement est relativement tendu, que les demandes sont nombreuses et que les rotations sont faibles.

S'agissant du montant du loyer applicable au logement de fonction, les services du département me confirment que Madame MENDY avait également été avertie suffisamment tôt. L'idée étant d'éviter que des agents continuent d'occuper des logements de fonction durant de longues années après leur départ en retraite.

J'ai toutefois demandé aux services du département de procéder à l'annulation des pénalités.

Soyez-en certaines, nous nous sommes mobilisés très tôt afin d'éviter à Madame MENDY de se retrouver dans ce type de situation. J'ai évidemment pris soin d'informer Madame BOUDJEMADI de toutes les actions entreprises.

Je ne doute pas que la demande de logement de Madame MENDY pourra faire l'objet d'une nouvelle étude mais je tenais d'ores et déjà à porter ces informations à votre connaissance.

Restant à votre disposition,
Bien à vous,

Xabi ELIZAGOYEN
Conseiller départemental des Hauts-de-Seine
Adjoint au Maire délégué aux Affaires économiques, au Commerce, à l'Artisanat et à l'Emploi

De : Collège Pagnol PERM <pagnol@perm-asso.fr>

Envoyé : lundi 8 décembre 2025 11:09

À : Martine MAYET <martine.mayet@mairie-rueilmalmaison.fr>

Cc : Isabelle Boudjemadi <isabelle.boudjemadi@ac-versailles.fr>; Xabi ELIZAGOYEN <Xabi.ELIZAGOYEN@mairie-rueilmalmaison.fr>; peepcollegepagnol@gmail.com <peepcollegepagnol@gmail.com>; FCPE <FCPEpagnol92500@gmail.com>

Objet : Courrier des fédérations du collège Pagnol à destination de Monsieur le maire

Madame le maire adjoint,
nous nous permettons de vous adresser un courrier à l'intention de Monsieur le maire, au sujet de la situation de Madame Mendy, ancienne agent d'accueil du collège Pagnol. Cette situation alarme en effet les parents qui ont eu le plaisir de la connaître dans ses fonctions.

Nous espérons qu'une nouvelle solution de relogement pourra lui être proposée, qu'elle pourrait accepter, ayant désormais connaissance des conditions financières qui lui sont finalement faites par le département à raison du maintien dans son ancien logement de fonction.

Vous remerciant vivement de votre intercession,

Nous vous prions de recevoir, Madame le maire adjoint, nos salutations distinguées,

Pascal Lemmel, PEEP

Maud Minassian, PERM

Anne Terrier, FCPE

--

Pour la PERM Pagnol

Maud Minassian et Catherine Gremillet

Ensemble pour nos enfants



Motion Conseil d'administration du 04 décembre 2025

Nous, enseignants et membres de la communauté éducative du collège Marcel Pagnol de Rueil-Malmaison, souhaitons attirer l'attention des autorités de contrôle sur le point soumis au vote lors du Conseil d'administration du 4 décembre 2025 relatif au recouvrement des loyers du logement occupé par l'ancienne agente d'accueil du collège, partie à la retraite le 26 août dernier.

Par la présente motion, nous exprimons notre profond désaccord quant aux démarches engagées par l'autorité compétente, à savoir le Conseil départemental des Hauts de Seine. Nous contestons notamment les méthodes de calcul des loyers ainsi que les majorations appliquées, que nous jugeons disproportionnées. Ces pratiques poussent l'agente à quitter son logement, tandis qu'une menace d'expulsion immédiate a été ajoutée, et ce malgré la période de trêve hivernale, au motif qu'une expulsion demeurerait envisageable pour un logement relevant du domaine public.

Nous regrettons également qu'aucun représentant du Département ni de la Mairie n'ait été présent lors de ce Conseil d'administration. Leur présence aurait permis de répondre aux nombreuses interrogations soulevées, en particulier concernant les pressions exercées tant sur l'ancienne agente d'accueil que sur les membres du Conseil d'administration, visant à obtenir un vote favorable au recouvrement des loyers, sous la menace d'une expulsion mise en œuvre dans les plus brefs délais en cas de vote contraire.

Nous comprenons la nécessité de libérer le logement. Toutefois, celui-ci restera vacant durant plusieurs mois avant l'affectation éventuelle d'un secrétaire général, au mieux à la prochaine rentrée scolaire.

Afin de témoigner de sa bonne volonté et de son intention de quitter les lieux, Mme Mendy vit depuis le mois de juillet dans un logement déjà intégralement emballé en cartons. Elle ne demande qu'une seule chose : obtenir un logement décent dans un logement social. Une demande a été déposée auprès des services municipaux de Rueil-Malmaison, ville dans laquelle Mme Mendy a construit sa vie professionnelle et sociale. Le Département a également été sollicité, et cette demande a été appuyée par un courrier de la Principale du collège Marcel-Pagnol.

Si les autorités de contrôle estiment que la situation actuelle est satisfaisante pour Mme Mendy, jeune retraitée contrainte de vivre au rythme du collège — ses sonneries régulières, les activités pédagogiques, la cour de récréation et l'ensemble du fonctionnement quotidien d'un EPLE — nous affirmons qu'il n'en est rien. Cet environnement ne permet pas de vivre sereinement, paisiblement ou dans des conditions dignes.

Nous demandons au Département des Hauts-de-Seine de revoir le calcul du loyer appliqué, en tenant compte de la situation personnelle de Mme Mendy, de sa pension de retraite, de ses nombreuses années de service au sein du collège et du Département. Mme Mendy a été un agent d'accueil exemplaire, disponible, investie, soucieuse du bien-être des élèves et des personnels, reconnue pour son engagement par l'attribution des Palmes académiques.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au Département des Hauts-de-Seine d'accompagner activement Mme Mendy dans la recherche d'un logement compatible avec ses besoins. Le Département, étant à la fois à l'origine de la demande de libération du logement et en capacité d'intervenir dans son dossier de relogement, se trouve dans une position où il peut et doit contribuer à une solution équitable et respectueuse.

Les représentants des membres enseignants.

GAUVILLE Pierre



DARES Ramzi



BUTEL Aude



NAUDIN Delphine



SCHABAD Delphine



SOUSSILANE Florence



GUERARD Hélène.

